

**COMMUNE DE CLAVETTE
CHARENTE-MARITIME
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026**

Mardi 12 mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui a eu lieu le Mardi 12 mai 2026.

Ordre du jour

Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 1 Délibération n° 12_05_2026_01** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission statutaire « politique de la ville » de la communauté d'agglomération de la rochelle
- 2 Délibération n° 12_05_2026_02** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission statutaire « développement économique » de la communauté d'agglomération de la rochelle
- 3 Délibération n°12_05_2026_03** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission statutaire « urbanisme » de la communauté d'agglomération de la rochelle

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4 Délibération n° 12_05_2026_04** : Constitution de la commission communale des impôts directs
- 5 Délibération n° 12_05_2026_05** : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Clavette

FINANCES

- 6 Délibération n° 12_05_2026_06** : Présentation et approbation de la redevance 2026 de concession GRDF pour le contrat clavette

Le mardi douze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Xavier LANNELONGUE, Maire.

Secrétaire de séance : Sylvie GUERRY-GAZEAU

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNE POUVOIR A	A RECU POUVOIR DE
LANNELONGUE	Xavier	Maire	X			
CONIL	Nathalie	1 ^{ère} Maire-Adjointe	X			Céline LAPORTE
GRIT	Brice	2 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
NEUVIAL	Catherine	3 ^{ème} Maire-Adjointe	X			Jean-Paul BILLAC
BEAUPOUX	Stéphane	4 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
BERNARD	Jackie	Conseiller municipal	X			
BILLAC	Jean-Paul	Conseiller municipal		X	Catherine NEUVIAL	
GUERRY-GAZEAU	Sylvie	Conseillère municipale déléguée	X			
FALKENRECK	Yvan	Conseiller municipal	X			
DUPONTREUÉ	Pascal	Conseiller municipal	X			
CLERTON	Céline	Conseillère municipale	X			
LAPORTE	Céline	Conseillère municipale		X	Nathalie CONIL	
FOURCADE	Nicolas	Conseiller municipal délégué	X			
ETCHART	Audrey	Conseillère municipale déléguée	X			
DOUVILLE PINHO	Aurélié	Conseillère municipale		X		

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du dernier Procès-Verbal de Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 12_05_2026_01
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA
COMMISSION STATUTAIRE « POLITIQUE DE LA VILLE » DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle travaille actuellement sur un nouveau pacte de gouvernance concernant la participation du plus grand nombre d'élus de ses communes membres aux comités de pilotage, groupes de travail ou commissions.

Trois commissions sont statutaires :

- Politique de la ville,
- Développement économique,
- Urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de désigner des représentants du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) au sein de ces commissions.

Sont candidates pour la commission statutaire « Politique de la Ville » :

- Déléguée titulaire : Nathalie CONIL
- Déléguée suppléante : Catherine NEUVIAL

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

Considérant que, conformément aux dispositions en vigueur, cette désignation ne constitue pas un cas de conflits d'intérêts et que les conseillers municipaux candidats peuvent prendre part au vote,

Après avoir délibéré, le conseil a élu :

- Déléguée titulaire : Nathalie CONIL
- Déléguée suppléante : Catherine NEUVIAL

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 12_05_2026_02
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA
COMMISSION STATUTAIRE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'agglomération travaille actuellement sur un nouveau pacte de gouvernance concernant la participation du plus grand nombre d'élus de ses communes membres aux comités de pilotage, groupes de travail ou commissions.

Trois commissions sont statutaires :

- Politique de la ville,
- Développement économique,
- Urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de désigner des représentants du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) au sein de ces commissions.

Sont candidats pour la commission statutaire « Développement économique » :

- Déléguée titulaire : Xavier LANNELONGUE
- Délégué suppléant : Brice GRIT

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

Considérant que, conformément aux dispositions en vigueur, cette désignation ne constitue pas un cas de conflits d'intérêts et que les conseillers municipaux candidats peuvent prendre part au vote,

Après avoir délibéré, le conseil a élu :

- Délégué titulaire : Xavier LANNELONGUE
- Délégué suppléant : Brice GRIT

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 12_05_2026_03
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA
COMMISSION STATUTAIRE « URBANISME »
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'agglomération travaille actuellement sur un nouveau pacte de gouvernance concernant la participation du plus grand nombre d'élus de ses communes membres aux comités de pilotage, groupes de travail ou commissions.

Trois commissions sont statutaires :

- Politique de la ville,
- Développement économique,
- Urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de désigner des représentants du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) au sein de ces commissions.

Sont candidats pour la commission statutaire « Urbanisme » :

- Délégué titulaire : Xavier LANNELONGUE
- Déléguée suppléante : Sylvie GUERRY-GAZEAU

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

Considérant que, conformément aux dispositions en vigueur, cette désignation ne constitue pas un cas de conflits d'intérêts et que les conseillers municipaux candidats peuvent prendre part au vote,

Après avoir délibéré, le conseil a élu :

- Délégué titulaire : Xavier LANNELONGUE
- Déléguée suppléante : Sylvie GUERRY-GAZEAU

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 12_05_2026_04
CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2000 h ou moins).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal, soit 12 titulaires et 12 suppléants pour Clavette.

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la liste de 24 personnes remplissant les conditions requises ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la liste de 24 personnes ci-annexée à la présente délibération qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 12_05_2026_04							
CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS							
	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	FONCTION	TITULAIRES
1	NEUVIAL	Catherine	3bis chemin du Collège	17220	CLAVETTE	Maire-Adjoint	T
2	GUERRY-GAZEAU	Sylvie	6 rue du Moulin	17220	CLAVETTE	Conseillère municipale déléguée	T
3	GAZEAU	Dominique	31 rue du Gand Chemin	17220	CLAVETTE	Administré	T
4	SNOËK	Jean-Jacques	6 Chemin de la Cave	17220	CLAVETTE	Administré	T
5	RENAUD	Maryvonne	20 Chemin de la Cave	17220	CLAVETTE	Administré	T
6	VIAUD	Annabelle	2 Rue du Grand Chemin	17220	CLAVETTE	Administré	T
7	VERGNON	Gérard	6 Chemin du Collège	17220	CLAVETTE	Administré	T
8	HAHUSSEAU	Jean-Claude	15 Ruelle de la Garenne	17220	CLAVETTE	Administré	T
9	FOUGEROUX	Evelyne	34 rue du Moulin	17220	CLAVETTE	Administré	T
10	DELESALLE	Nadège	7 route du Goyau	17220	CLAVETTE	Administré	T
11	QUINTIN	Patrick	3 Chemin du Collège	17220	CLAVETTE	Administré	T
12	LOUVET	Axel	1 Chemin de Pommerou	17220	CLAVETTE	Administré	T
	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	FONCTION	SUPLÉANTS
1	DOUVILLE PINHO	Aurélié	1 ruelle de la Gravelle	17220	CLAVETTE	Conseillère municipale	S
2	CONIL	Nathalie	8 rue des Palènes	17220	CLAVETTE	Maire-Adjoint	S
3	ROSSIGNOL	Catherine	17 rue Rameau	17220	CLAVETTE	Administré	S
4	ANDRIEU	Aude	9 rue Rameau	17220	CLAVETTE	Administré	S
5	BOINOT	Claude	5 Clos des Frênes	17220	CLAVETTE	Administré	S
6	COMBAREL	Magali	9 rue de la Gravelle	17220	CLAVETTE	Administré	S
7	NIQUET	Mylène	30 bis rue du Grand Chemin	17220	CLAVETTE	Administré	S
8	BERAUD	Catherine	19 Chemin de Pommerou	17220	CLAVETTE	Administré	S
9	CANONNE	Marie	2 Chemin de la Cave	17220	CLAVETTE	Administré	S
10	GAZEAU	Gilles	30 rue du Grand Chemin	17220	CLAVETTE	Administré	S
11	BORDEREAU	Louissette	5 Fief Nouveau	17220	CLAVETTE	Administré	S
12	PILLARD	Alain	8 Chemin de la Cave	17220	CLAVETTE	Administré	S

DÉLIBÉRATION N° 12_05_2026_05
ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLAVETTE

Monsieur le Maire explique que toutes les communes de 1000 à 3499 habitants doivent, dans les 6 mois suivant les élections, avoir adopté leur règlement intérieur du conseil municipal. Le non-respect de cette obligation serait susceptible en cas de contentieux d'invalider les décisions prises.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal et donne lecture de ce document.

Ce règlement fixe notamment les règles et conditions liées :

- Aux réunions du Conseil Municipal,
- À la tenue des séances,
- Au déroulement des débats et votes des délibérations,
- Aux comptes rendus des débats et décisions.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer et d'adopter ce règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter le règlement intérieur qui sera annexé à la présente délibération.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 12_05_2026_06
PRÉSENTATION ET APPROBATION DE LA REDEVANCE 2026 DE CONCESSION GRDF
POUR LE CONTRAT CLAVETTE

Monsieur le Maire présente le courrier à l'assemblée :

La commune de Clavette a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre de concession prenant effet le 19 janvier 2007 d'une durée de 30 ans.

Conformément à ce contrat, GRDF doit verser une redevance de fonctionnement dite R1 d'un montant de 1 120,10 € au titre de l'exercice 2026.

Paramètres de calcul :

Population (P)	1424 h
Linéaire de canalisations (L)	5,065 kms
Durée du Contrat (D)	30 ans
Indice ingénierie initial (ING ₀)	68,10 (09/1992)
Indice ingénierie de l'année (INGA)	134,90 (09/2025)
Conversion F/€ (Tx)	6,55957

Calcul de la redevance :

$$\{(1000+1,5*P+100*L)*(0,02*D+0,5)*[0,15+0,85*(INGA/ING_0)]\}/TxConv.$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le calcul présenté et demande à GRDF, pour l'année 2026, le versement de la Redevance pour un montant total de 1 120,10 €.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance levée à 19h32.

Délibéré à Clavette, le 12 mai 2026,

**Monsieur le Maire,
Xavier LANNELONGUE**



**La secrétaire de séance,
Sylvie GUERRY-GAZEAU**

